

**Conseil Municipal du 13 Janvier 2025  
DELIBERATION N° 2025 – 05**

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 13 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : jeudi 2 janvier 2025

Etaient présents : Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Madame RESSEGUIER Sarita, Monsieur OLIVE Robert, Madame ROIG Colette, Monsieur FERNANDEZ Alain, Madame VALENZUELA Hélène, Monsieur TRESSON Sébastien, Monsieur GIRBAL Alain, Madame DRILLIEN MISERY Nadine, Madame MITIDIERI Elisabeth, Monsieur TONNAIRE Frédéric, Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange, Madame CAZANAVE Manon

Procurations :

Madame SERRANO Corinne à Monsieur OLIVE Robert

Monsieur KOHLER Eddy à Monsieur GIRBAL Alain

Monsieur DE CASO Alexandre à Madame ROIG Colette

Madame GIL Laura à Madame VALENZUELA Hélène

Absents : Monsieur ABDELHADI Pierre, Madame FONTENEAU Magali, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Monsieur PEREZ Jérôme, Madame MARTIN Séverine, Monsieur ARIZA Noël

Secrétaire : Madame CAZANAVE Manon

**DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE 2025  
DU CENTRE DE SANTE**

Le Maire rappelle que toute augmentation ou diminution de crédit, et que tout mouvement d'un article vers un autre, ou d'une section vers une autre au cours de l'exercice budgétaire, doit faire l'objet d'une décision modificative.

Le Maire propose les mouvements de crédits suivants, au sein des sections de fonctionnement et d'investissement :

Opération	Article	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
			Diminution Crédits	Augmentation Crédit	Diminution Crédits	Augmentation Crédit
<b>SECTION INVESTISSEM</b>						
	2051	Logiciel		1 160.00 €		
	2188	Autres immo corporelles		390.00 €		
	28188	Amortissement immo corporelles				20.00 €
	2805	Amortissement logiciel				580.00 €
	021	Virement de la section fonctionnement				950.00 €
		<b>Total investissement</b>	- €	1 550.00 €	- €	1 550.00 €
<b>SECTION FONCTIONNE</b>						
	75822	Prise en charge du déficit				6 650.00 €
	6811	Dotations aux amortissements		600.00 €		
	611	Contrats de prestations de services		2 505.00 €		
	60632	Fournitures de petits équipements		610.00 €		
	60631	Fournitures d'entretien		500.00 €		
	60628	Fournitures non stockées		610.00 €		
	60612	Energie		875.00 €		
	023	Virement à la section investissement		950.00 €		
		<b>Total fonctionnement</b>	- €	6 650.00 €	- €	6 650.00 €
		<b>TOTAL GENERAL</b>		- €		- €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président,

**ACCEPTE** les mouvements de crédits proposés dans le cadre de la décision modificative n°1.

**VOTE : 19      POUR : 19      CONTRE :      ABSTENTION :**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Acte rendu exécutoire après :  
- Transmission en Préfecture  
- Publication sur le site de la Mairie ([www.alenya.fr](http://www.alenya.fr)) : 15 janvier 2025  
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique [telerecours citoyen](http://www.telerecours.fr) accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire  
Jean-André MAGDALOU

